

# Association Music Revolution

Saison 2026 – 2027 (14 ou 21 septembre 2026 – 21 juin 2027)

## Informations Pratiques

Tous les chèques de l'année doivent être libellés à l'ordre de MUSIC REVOLUTION et remis lors des permanences des mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 septembre aux salles Music Revolution avenue Font de Luna, salle de la conserverie, accessible par le parking du stade et des arènes

Les chèques mensuels seront encaissés de novembre à juillet

Les chèques trimestriels seront encaissés en novembre, février et mai

**Tout trimestre commencé est dû.** En cas d'arrêt, les chèques restants vous seront remis.

Le tarif dégressif s'applique pour le même élève ou la même famille (habitant à la même adresse) (frères et sœurs / parents et enfants UNIQUEMENT)

Les cotisations sont calculées sur l'année complète (vacances scolaires comprises), l'association ne tient donc pas compte des mois comprenant moins d'heure de cours (décembre, février et avril)

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires

Si le professeur s'absente durant la saison, celui-ci s'engage à rattraper le cours ou à trouver un remplaçant pour assurer la continuité du programme

L'inscription se fait en ligne sur le site [www.music-revolution.fr](http://www.music-revolution.fr)

Pour toute question contacter Aurélie au 06 13 05 27 86

Site Music Revolution



Inscriptions

